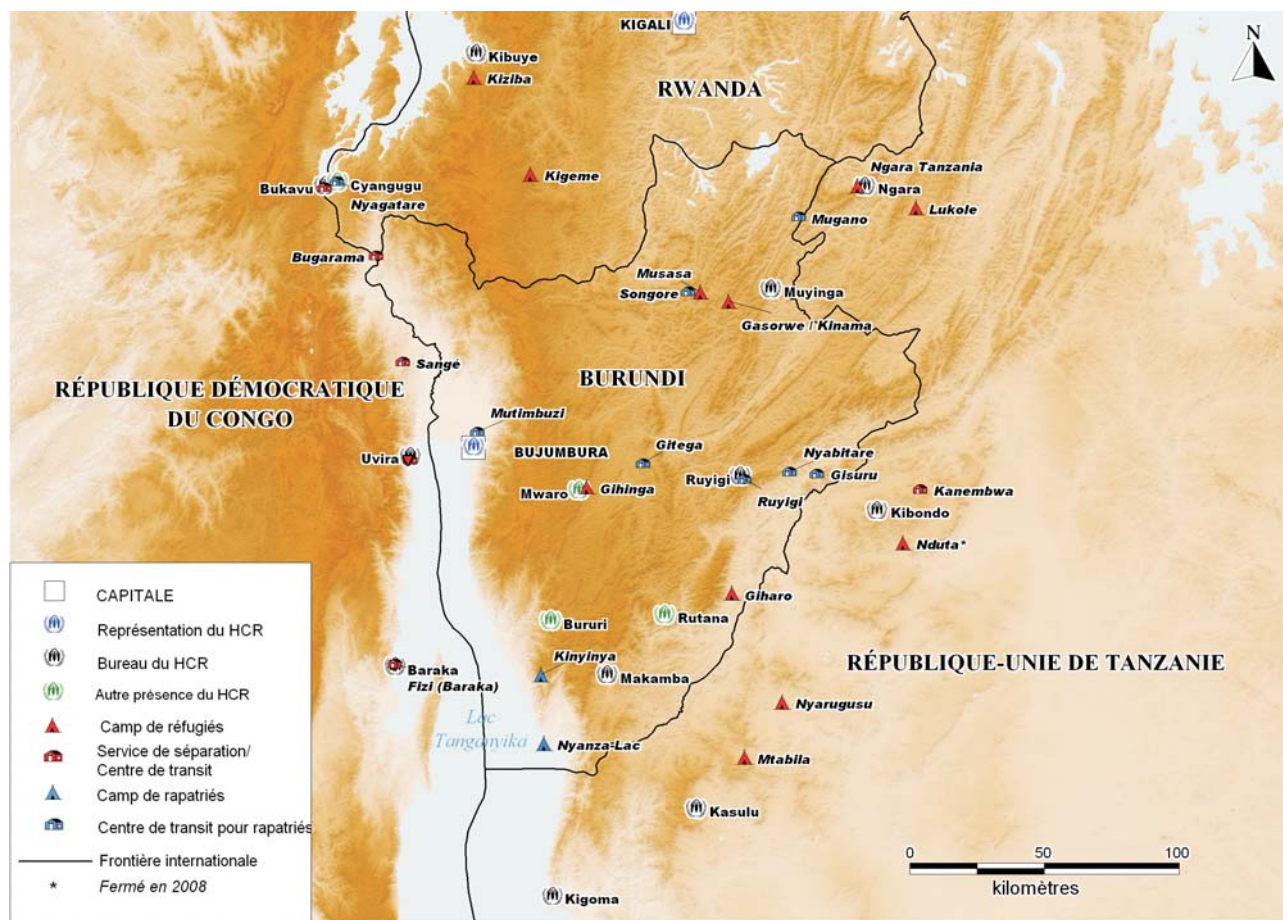


BURUNDI



Faits marquants

- Le HCR a aidé quelque 95 000 réfugiés burundais à rentrer dans leur pays ; c'est le nombre le plus élevé enregistré en une année depuis le début de l'opération de rapatriement en 2002.
- Les rapatriés ont reçu des allocations en espèces, des articles non alimentaires, des cartes d'identité, des matériaux pour abris et une assistance médicale. Le HCR a suivi la situation des rapatriés à travers le pays et s'est efforcé de désamorcer les conflits entre les rapatriés et les communautés locales.

- Le HCR a aidé le Gouvernement à traiter avec plus d'efficacité les problèmes d'accès à la terre rencontrés par les rapatriés.
- Quelque 26 300 réfugiés et demandeurs d'asile, originaires pour de la République démocratique du Congo (RDC), limitrophe du Burundi, ont bénéficié de la protection et de l'assistance du HCR.
- Une nouvelle loi sur l'asile est entrée en vigueur et le premier bureau burundais de l'asile a été créé avec l'appui du Haut Commissariat.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	RDC	20 800	20 800	52	59
	Pays divers	340	340	53	54
Demandeurs d'asile	RDC	5 200	5 200	51	54
	Pays divers	60	60	44	40
Réfugiés rapatriés ¹	À partir de la Rép.-Unie de Tanzanie	94 900	94 700	51	56
	À partir de pays divers	500	250	51	56
Déplacés internes ²		100 000	2 450	-	-
Total		221 800	123 800		

¹ En plus des 94 900 Burundais rentrés au pays en 2008 qui bénéficiaient d'un suivi en faveur des rapatriés et d'une assistance au retour, le HCR a assisté 45 000 personnes en leur procurant des matériaux de construction.

² Alors que le nombre exact de déplacés internes n'est pas connu, on l'estimait à 100 000 en 2006. Bien que le HCR au Burundi n'ait pas de programmes spécifiques en faveur des déplacés internes, au moins 2 450 déplacés internes à risque bénéficiaient des programmes du HCR pour les abris (y compris 235 personnes réinstallées dans les Villages de la Paix) et des programmes d'assistance juridique.



Des rapatriés burundais reconstruisent leur maison détruite avec des matériaux fournis par le HCR, dans la Province de Ruyigi, Burundi.

HCR / A. KIRCHHOFF

Environnement opérationnel

Le processus de paix entamé avec le dernier groupe rebelle du pays, le Palipehutu-FNL, a subi des revers qui ont abouti à des affrontements armés dans les environs de la capitale, Bujumbura, en avril 2008. Les pourparlers entre le Gouvernement et les rebelles ont ensuite repris, ce qui a permis d'espérer que ceux-ci démobiliseraient leurs combattants et participeraient au processus politique.

La situation socio-économique au Burundi, pays où le revenu par habitant est le plus faible de toute l'Afrique subsaharienne, a été aggravée par la hausse du prix des denrées alimentaires et des matières premières. Les populations les plus démunies du pays, en particulier les réfugiés urbains et les rapatriés vulnérables, ont été touchées de plein fouet par la crise économique.

Les difficultés d'accès à la terre ont entraîné une augmentation de la criminalité et des tensions sociales, ainsi que des conflits politiques. Les rapatriés figurent parmi les principaux groupes impliqués dans des litiges fonciers. En 2008, des réfugiés de longue date, qui avaient fui le pays en 1972, ont regagné le sud du Burundi, ce qui a engendré des tensions supplémentaires.

Réalisations et impact

Objectifs principaux

Le HCR avait prévu de faciliter le rapatriement et la réintégration de 45 000 Burundais réfugiés dans des pays avoisinants. Le Haut Commissariat entendait également résoudre les problèmes d'accès à la terre qui se posent aux rapatriés. Cependant, quelque 64 500 réfugiés ont regagné le pays en raison de la réfection de camps de réfugiés burundais en

Tanzanie. En outre, 30 500 réfugiés qui avaient fui le Burundi en 1972 et vivaient depuis lors dans d'anciennes zones d'installation en Tanzanie ont opté pour le rapatriement.

Le HCR s'était également fixé pour objectif de faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés originaires de RDC et d'appuyer les nouveaux organismes gouvernementaux chargés des rapatriés et des réfugiés.

Protection et solutions

Les droits fondamentaux des réfugiés et des demandeurs d'asile ont généralement été respectés au Burundi. De nombreuses affaires individuelles, concernant souvent la détention de réfugiés, ont été résolues suite à l'intervention du HCR. La procédure d'attribution du statut de réfugié a subi d'importants retards, en raison des moyens limités des institutions nationales. Le Haut Commissariat a aidé les autorités à adopter une nouvelle loi sur les réfugiés et à mettre en place le bureau burundais de l'asile, l'Office national pour la protection des réfugiés et des apatrides (ONPRA).

Parmi les 30 500 réfugiés de 1972 ayant regagné le Burundi, bon nombre d'individus ne possédaient pas de terres ou n'avaient pu récupérer les leurs, occupées par d'autres. Le HCR a fourni des abris temporaires à cette population et s'est efforcé de trouver des solutions aux problèmes fonciers, aussi bien au niveau politique qu'administratif.

Tous les réfugiés et les demandeurs d'asile ont été réenregistrés en utilisant des techniques numériques de relevé des empreintes digitales pour éviter le double enregistrement. De petits groupes de réfugiés récemment arrivés de la région du Sud-Kivu (RDC), ainsi que des réfugiés urbains, ont demandé à être logés dans des camps. Au total, 121 réfugiés ont été réinstallés à partir du Burundi.

○ Activités et assistance

Réfugiés

Abris et autres infrastructures : la situation était en général satisfaisante dans le secteur des abris, à l'exception des camps de Musasa et de Giharo, où certaines personnes continuaient à vivre dans des hangars, sous des bâches en plastique. Quelque 500 abris supplémentaires, dont des maisons individuelles, ont été bâtis dans les camps. Les infrastructures destinées à la collectivité ont été améliorées moyennant la construction de bâtiments administratifs et communautaires, notamment d'une salle d'informatique.

Activités génératrices de revenus : l'autosuffisance des réfugiés a été encouragée – à une échelle limitée – au moyen de projets générateurs de revenus. Dans les camps de réfugiés, 109 associations ont bénéficié d'un appui financier et d'une formation.

Appui opérationnel : le HCR a apporté une aide financière à ses partenaires et les a aidés à former leur personnel.

Assainissement : tous les réfugiés des camps ont eu accès à des sanitaires et 250 latrines ont été remises en état ou construites.

Besoins domestiques : des articles non alimentaires essentiels ont été distribués aux réfugiés hébergés dans des camps. Les femmes et les adolescentes ont reçu des protections périodiques (10 000 unités) et 1 100 réfugiés extrêmement vulnérables, vivant en milieu urbain, ont reçu des vêtements, des équipements médicaux ou une aide financière.

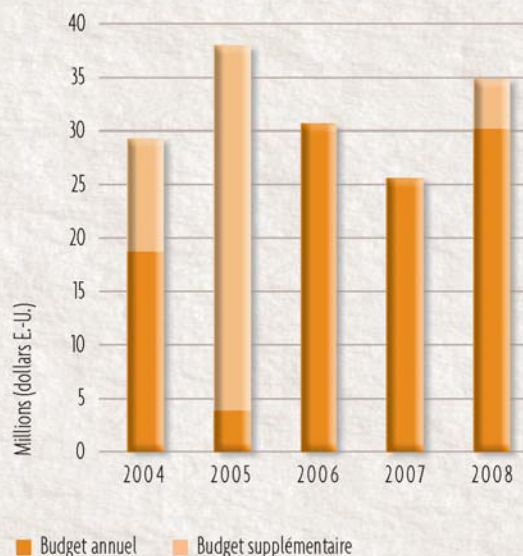
Eau : pendant la période considérée, les réfugiés ont bénéficié en moyenne de 20,6 litres d'eau par jour et par personne, ce qui représente une amélioration par rapport à 2007. Cependant, le volume d'eau potable disponible au camp de Musaka est demeuré insuffisant.

Éducation : dans les camps, la scolarisation a augmenté, en particulier dans le primaire, grâce à des réunions avec les chefs de famille destinées à les sensibiliser à l'importance de la scolarité, et à la distribution de manuels. Quelque 94 pour cent des enfants en âge d'aller à l'école primaire ont été scolarisés, ce taux s'élevant à 40 pour cent dans le secondaire. La construction de 12 salles de classe a été achevée et des enseignants, dont beaucoup étaient des bénévoles recrutés au sein de la population réfugiée, ont suivi des stages de formation. Des fournitures scolaires ont été distribuées à 3 400 enfants.

Protection : le pourcentage de réfugiés en possession de papiers d'identité est demeuré identique, de l'ordre de 40 pour cent, bien que 2 700 cartes d'identité aient été délivrées pendant l'année. Quelque 692 certificats de naissance ont également été distribués.

Santé et nutrition : tous les réfugiés accueillis dans des camps ont pu bénéficier de services médicaux gratuits. Les réfugiés vivant en milieu urbain ont utilisé les structures de santé publique, mais le HCR leur a remboursé une partie des frais. Dans les camps, les principaux indicateurs de santé sont demeurés dans les limites admissibles, sauf au camp de Musaka où la malnutrition chez les enfants âgés de six mois à cinq ans a atteint le taux alarmant de 9 pour cent. Les nouveaux arrivants en provenance de RDC ou de zones urbaines du Burundi étaient

Dépenses au Burundi
2004 - 2008



particulièrement touchés et les partenaires du HCR ont offert une aide nutritionnelle d'appoint aux réfugiés qui souffraient de malnutrition dans les camps. Les réfugiés ont eu accès à des centres de dépistage volontaire du VIH et du sida, ainsi qu'à des traitements antirétroviraux (ARV) ; cependant, l'accès aux traitements ARV était plus limité dans les zones urbaines. Quelque 570 séances de sensibilisation au problème du VIH et du sida ont été organisées dans les camps et des préservatifs distribués. Les tests ont mis en évidence 33 nouveaux cas de séropositivité.

Services communautaires : dans les camps, les comités de réfugiés, qui étaient composés d'environ 50 pour cent de femmes, ont reçu un appui et se sont vu confier des fonctions importantes, telles que la distribution. Des campagnes de sensibilisation au problème de la violence sexuelle et sexiste ont été organisées dans les camps. Les personnes vulnérables ont été identifiées, dans les camps et en milieu urbain, ceci afin de leur procurer une assistance spéciale.

Vivres : tous les réfugiés accueillis dans des camps ont reçu des colis alimentaires du PAM garantissant un apport calorique moyen de 2 100 kcal par jour et par personne.

Rapatriés

Abris et infrastructures : 13 200 familles indigentes, dont 90 pour cent étaient rapatriées, ont reçu des matériaux pour construire de petites maisons en briques de terre crue. Les personnes qui n'étaient pas physiquement en mesure d'entreprendre les travaux se sont vu allouer des maisons déjà construites. Deux villages destinés aux déplacés internes et aux rapatriés dépourvus de terres ont été achevés.

Activités génératrices de revenus : des associations de rapatriés ont bénéficié d'un appui pour mener des activités génératrices de revenus.

Assistance juridique : plus de 4 000 litiges juridiques, la plupart impliquant des rapatriés qui souhaitaient faire valoir leurs droits sur des terrains, ont été signalés aux partenaires du HCR. Des services de médiation ont aidé à résoudre quelque 750 affaires. Le Fonds pour la consolidation de la paix a appuyé les

efforts déployés par le HCR pour venir en aide à la Commission nationale des terres.

Besoins domestiques : les rapatriés en provenance des camps de Tanzanie ont reçu des articles non alimentaires – notamment des couvertures, des ustensiles de cuisine, des jerrycans, des bâches en plastique et des moustiquaires – dans des centres de transit. Les rapatriés ont reçu des allocations en espèces, d'un montant de 45 dollars E.-U. par personne. Ils ont également bénéficié de rations alimentaires du PAM pendant six mois.

Éducation : le Haut Commissariat a financé les visites d'experts du ministère burundais de l'Éducation nationale dans des camps de Tanzanie ; ces visites étaient destinées à garantir le respect du programme scolaire burundais et à faciliter l'intégration des rapatriés dans le système scolaire après leur retour au pays.

Protection et suivi : dans le cadre d'un projet de suivi des rapatriés à l'échelle du pays, des visites et des entretiens ont été organisés auprès de 14 200 ménages. Les bureaux extérieurs du HCR ont suivi les affaires où les droits des rapatriés n'étaient pas respectés et ont transmis les dossiers relatifs à des litiges fonciers aux partenaires compétents. Quelque 42 600 cartes nationales d'identité ont été distribuées à des rapatriés.

Santé et nutrition : le HCR a soumis au total 28 520 rapatriés à un dépistage médical. Les rapatriés souffrant de maladies chroniques ont bénéficié, à titre gratuit, de médicaments et d'un traitement de suivi pendant six mois. Tous les rapatriés ont été invités à assister à des réunions de sensibilisation au VIH et au sida et à se soumettre à des tests de dépistage volontaire. Dans les régions accueillant des rapatriés, neuf hôpitaux et centres de santé publics ont bénéficié d'un appui portant sur le personnel et les fournitures médicales.

Services communautaires : près de 400 enfants non accompagnés ou séparés ont été rapatriés de Tanzanie. Tous ces enfants, sauf un, ont été rendus à leur famille ou à leurs proches, ou placés dans des familles d'accueil.

Sylviculture : en compensation des arbres abattus pour construire des abris, le HCR a distribué quelque 138 000 jeunes plants d'arbres fruitiers et forestiers à des communautés d'accueil et à des rapatriés.

Transport et logistique : le HCR a assuré le transport de plus de 95 000 rapatriés et de leurs biens.

○ Contraintes

Les déplacements ont été restreints en raison de problèmes de sécurité, en particulier dans le nord-ouest du pays. La dégradation de la situation à l'est de la RDC a empêché d'organiser une opération de rapatriement en direction de ce secteur, bien que quelques centaines de réfugiés se soient dits intéressés par un rapatriement.

Informations financières

L'opération a été suffisamment financée. Grâce à une importante contribution de l'Union européenne (UE), il a été possible de renforcer certaines activités de réintégration – en particulier le programme d'abris – dans des zones frontalières. Cependant, le surplus de ressources a été absorbé par le nombre élevé de rapatriés. La contribution de l'UE a entraîné une augmentation générale du budget par rapport aux années précédentes.

Organisation et mise en œuvre

En redéployant à Makamba des collaborateurs et des ressources provenant d'autres bureaux, le HCR a pu gérer le rythme élevé des retours et faire face aux difficultés de réintégration au sud du Burundi. Deux antennes ont été ouvertes à Bururi et à Rutana. Le HCR disposait de ce fait d'une délégation, d'une sous-délégation, de deux bureaux extérieurs et de trois antennes. Le Haut Commissariat a employé 24 fonctionnaires internationaux, 108 collaborateurs nationaux, un JEA et 11 VNU, travaillant en majorité sur le terrain, dans des sites isolés.

Collaboration avec les partenaires

Des ministères clés, des donateurs, d'autres institutions des Nations Unies et le HCR ont défini des approches communes pour faire face aux principaux défis qui se présentent au Burundi, en travaillant dans le cadre de la Commission intégrée pour le retour et la réintégration. Ces efforts ont abouti à la stratégie gouvernementale consistant à créer des « villages ruraux intégrés » pour y installer des rapatriés dépourvus de terres et d'autres personnes vulnérables. Sous la direction du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), le HCR a contribué à l'élaboration d'un nouveau PNUAD pour la période 2010-2014.

Évaluation générale

Le HCR a organisé le retour d'un nombre de réfugiés beaucoup plus élevé que prévu. Le programme de réintégration est bien établi et a eu un impact très net sur les conditions observées dans de nombreux secteurs. Les activités ont néanmoins été concentrées sur la prise en charge des besoins immédiats après les rapatriements.

Il faudra faire davantage pour garantir la viabilité des retours. À l'heure actuelle, un nombre croissant de réfugiés démenagent des zones urbaines vers les camps et deviennent dépendants de l'aide humanitaire. Les camps étaient complets à la fin de l'année.

Des améliorations supplémentaires sont nécessaires dans des secteurs tels que l'éducation, l'eau et les abris, ainsi que dans la gestion environnementale des alentours des camps. En raison de la dégradation de la situation à l'est de la RDC, il n'y a pas eu de rapatriement organisé à partir du Burundi.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : ministère de l'Intérieur (Office national pour la protection des réfugiés et des apatrides, Centre national d'identification), ministère de la Solidarité nationale, du Rapatriement des réfugiés et de la Réintégration sociale (Projet d'Appui au Rapatriement et à la Réintégration des Sinistrés-PARESI), Commission nationale des terres et autres biens

ONG : Action humanitaire africaine, Association des femmes juristes, Centre africain pour une résolution constructive des conflits, Comité international de secours, Conseil norvégien pour les réfugiés, Conseil pour l'Éducation et le Développement, Fédération Nationale des Coopératives d'Épargne et de Crédit du Burundi, *Handicap International (France)*, Ligue Iteka, Stop SIDA, *Transcultural Psychosocial Organization – Health Net International*, *World Outreach Initiatives*

Autres : *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ)*

Partenaires opérationnels

ONG : Conseil norvégien pour les réfugiés, Fonds d'éducation pour les réfugiés, Solidarités

Autres : BINUB, CICR, FAO, OMS, PAM, UNICEF

Budget, revenus et dépenses au Burundi (dollars E.-U.)					
	Budget final	Revenus issus des contributions	Autres fonds disponibles	Total des fonds disponibles ¹	Total des dépenses
Budget annuel	31 062 820	27 823 084	2 341 765	30 164 849	30 028 742
Burundais réfugiés en Tanzanie depuis 1972 - BS	5 477 463	2 627 464	1 996 196	4 623 661	4 623 603
Prévention et contrôle de l'anémie - BS	94 000	0	90 420	90 420	90 420
Activités de préparation liées à la grippe aviaire et humaine - BS	5 000	0	3 823	3 823	3 823
Sous-total du Budget supplémentaire	5 576 463	2 627 464	2 090 439	4 717 903	4 717 846
Total	36 639 283	30 450 549	4 432 204	34 882 753	34 746 588

Note: Les programmes supplémentaires n'incluent pas un coût d'appui de sept pour cent prélevé sur les contributions pour couvrir les dépenses indirectes du HCR. Les revenus issus des contributions incluent des contributions affectées au niveau du pays. Les autres fonds disponibles incluent les prélèvements sur les contributions non-affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

¹ Le total des fonds disponibles inclut les ajustements dus aux taux de change.

Rapport financier sur les opérations du HCR au Burundi (dollars E.-U.)				
Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projets des années précédentes
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budgets annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	5 274 706	475 551	5 750 257	0
Abris et infrastructure	6 364 060	1 673 407	8 037 467	35 219
Activités génératrices de revenus	60 871	0	60 871	0
Appui opérationnel (aux agences)	949 678	8 527	958 205	71 560
Assainissement	27 781	0	27 781	0
Assistance juridique	1 906 543	32 163	1 938 706	15 725
Besoins domestiques	2 944 738	1 358 591	4 303 329	464
Eau	64 736	0	64 736	0
Éducation	246 857	0	246 857	9 675
Santé et nutrition	1 230 228	21 413	1 251 641	(608)
Services communautaires	400 757	0	400 757	0
Sylviculture	71 307	0	71 307	0
Transport et logistique	3 760 967	881 413	4 642 380	129 822
Versements aux partenaires d'exécution	2 758 372	266 781	3 025 153	(230 407)
Sous-total des activités opérationnelles	26 061 601	4 717 846	30 779 447	0
Appui aux programmes	3 967 141	0	3 967 141	0
Total des dépenses	30 028 742	4 717 846	34 746 588	0
Annulation sur les dépenses des années précédentes				(22 942)
Versements aux partenaires d'exécution				
Paiements effectués	12 987 526	2 140 228	15 127 754	
Dépenses rapportées	(10 229 154)	(1 873 447)	(12 102 601)	
Solde	2 758 372	266 781	3 025 153	
Du au 1 ^{er} janvier				1 295 099
Dépenses rapportées				(230 407)
Remboursés au HCR				(504 683)
Ajustement dû aux taux de change				(211)
Du au 31 décembre				559 798